

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
Département des Alpes de Haute-Provence  
-----

Service départemental d'incendie et de secours

Date de convocation : 22 novembre 2018  
Nombre d'élus en exercice : 5  
Présents : 5  
Absents : 0  
Votants : 5  
Réception en Préfecture le :  
Délibération certifiée exécutoire le :  
  
Date de l'affichage par extrait de la présente  
délibération :

DELIBERATION N° 2018-43(RH)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille dix-huit et le 13 décembre, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Etaient présent(e)s :

Monsieur Robert GAY, 1<sup>er</sup> vice-président ; madame Geneviève PRIMITERRA, 2<sup>ème</sup> vice-présidente ; monsieur Bernard DIGUET, 3<sup>ème</sup> vice-président ; monsieur Serge SARDELLA, membre du Bureau.

**Objet : Filière technique – Fin de convention de mise à disposition et création de poste**

**Le Président expose :**

Depuis septembre 2010, notre établissement est lié par une convention de mise à disposition d'un agent relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à hauteur de 50% de la durée hebdomadaire de service avec le SDIS des Hautes-Alpes.

Cet agent assure l'ingénierie des projets de construction et de rénovation des centres d'incendie et de secours du département.

Cette convention a été renouvelée le 1<sup>er</sup> septembre 2016, pour une nouvelle période de trois ans. Toutefois, il vous est proposé de mettre fin à ladite convention à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et de créer en lieu et place un poste de technicien territorial à temps complet.

L'incidence financière globale au titre de l'année 2019 s'élève à 13 550.00 euros correspondant aux versements des salaires, charges et régime indemnitaire alloués. Cette somme sera provisionnée au budget 2019 du Service départemental d'incendie et de secours.

Il vous est proposé d'autoriser le président à :

- > Mettre un terme à la convention de mise à disposition avec le Service départemental d'incendie et de secours des Hautes-Alpes ;
- > Créer un poste de technicien territorial à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Ce rapport a reçu l'avis favorable du comité technique lors de sa session du 12 décembre 2018.

**Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.**

Le Président du Conseil d'administration

  
Pierre POURCIN